Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260518-D_2026_29-DE

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude DENIS, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ;

Excusés : M Patrick MERDRIGNAC (donne pouvoir à M. ELLIOT Olivier)

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 11

Convocation : 05 Mai 2026

Délibération n° 2026.29
Elections des membres de la CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide *à l'unanimité* pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 12 noms (*pour les communes de moins de 2 000 habitants*)

Délégués Titulaires

- Monsieur Bernard COLLET, 2 rue Raphael Rialland
- Monsieur Rémi POULAIN, La Ville Rouault
- Mr Stéphane BEAUCE, la Jossais
- Mme Anne ROBIN, La Rochette
- Mme Christiane CHEVILLON, La Rochette
- Mr Loic BOISGERAULT, 22 la Lammerais
- Mme Gisèle BUSSON, La Vallée
- Mr Gilbert GAILLARD, 8 rue Ambroise Paré – 35137 Bédée
- Mme Jacqueline BOUVET, 8, le Vilou
- Mme Stéphanie BOULLIER, 19 rue Louise Grignard
- Mr Mickael MASSON, 21 le Bignon
- Mr Patrick MERDRIGNAC, 23 la Vallée

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260518-D_2026_29-DE

Délégués suppléants

- Mme Françoise COLLET, 2 rue Raphael Rialland
- Mme Marie-Madeleine BOISGERAULT, 22 la lammerais
- Mr Patrick MARIE, la Coutancière
- Mme Roselyne LECOMTE, les His
- Mr André AUVÉ, L'Aubier – 35750 Iffendic
- Mr Sébastien BOUGEARD, La Ville es Chevalier
- Mr Éric CLOUET, le Vau Roulet
- MR Patrick MERDRIGNAC, 23, La Vallée
- Mr Olivier ELLIOT, 27 la Vallée
- Mme Rachel LECOMTE, 4 le Châtel
- Mr Mickael MESSU, La Touchette

Le Maire, Jean-Claude DENIS

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 12/05/2026